

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2015



Compte-rendu

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance : 24

L'an deux mille quinze le 2 avril, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 27 mars 2015, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : M. **Éric WOERTH, Maire**, TRIAIL Michel, WOJTOWIEZ Isabelle, LE NORCY Yves, BARBA-STELMACH Carine, SERVELLE Frédéric; LACHAT Amélie, **Adjoints au Maire** DAVROU Nadia, VAN LIERDE Claude; JACOBEE – MONNET Anita; ZANASKA François, CAPPE de BAILLON Vincent, KERANDEL Caroline, KOCH Laëtitia; de CACQUERAY Bénédicte, BRUNET Florence; DESEINE Stéphane; BERTHEAU Pauline; MARTINEZ Pierre-Louis; DELAHAIGUE Dominique; BOISSET Mathieu; LOUIS-DIT-TRIEAU Dominique, GAUTELLIER Christian; BAFOIL Pascale, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : GODARD Caroline (procuration BARBA-STELMACH Carine); ALONSO Boniface (procuration SERVELLE Frédéric); PERIE Jean-Yves (procuration TRIAIL Michel); VACHER Nicole, (procuration WOJTOWIEZ Isabelle); BENIADA Claude (procuration LE NORCY Yves); BRISOU Jean-Pierre, (procuration LACHAT Amélie); CARINI Yves (procuration KERANDEL Caroline); FONTAINE Stéphanie (procuration VAN LIERDE Claude); MAPPA Sylvie (procuration LOUIS-DIT-TRIEAU Dominique)

Secrétaire de séance : Nadia DAVROU

-.-.-.-

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2015.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU annonce qu'il souhaite intervenir, au titre des questions diverses sur la fermeture de la librairie la Procure.

I CONSEIL MUNICIPAL

1.1) Election d'un Adjoint au Maire (Rapporteur Monsieur Le Maire)

Suite au décès de Pascal COCUELLE, 6^{ème} Adjoint au Maire, le Conseil municipal est invité à élire un nouvel adjoint parmi les conseillers municipaux.

En application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel Adjoint au Maire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait préalablement le poste devenu vacant (6^{ème} rang) ou à défaut qu'il prendra le dernier rang (10^{ème} rang).

Il est proposé que le nouvel Adjoint au Maire occupe le dernier rang (10^{ème} rang).

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

Il est procédé à l'élection de l'Adjoint au Maire : élection au scrutin secret à la majorité absolue
Candidat : Bénédicte de CACQUERAY

Les scrutateurs sont les deux élus les plus jeunes : Pauline Bertheau et Pierre-Louis Martinez

Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	33
Nombre de suffrages déclarés nul ou blancs	4
Nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15
Nombre de voix Bénédicte de CACQUERAY	29

Madame Bénédicte de CACQUERAY est élue Adjoint au Maire et occupera le 10^{ème} rang dans l'ordre du tableau. Le tableau du conseil municipal est modifié.

Monsieur LE MAIRE mentionne les délégations de Bénédicte de CACQUERAY : la petite enfance, le dispositif Nos enfants parlent anglais, le développement économique et les relations avec les commerçants.

1.2) **Modification dans la composition des commissions et dans la représentation des organismes (Rapporteur Monsieur Le Maire)**

Suite au décès de Pascal COCUELLE et à l'élection d'un nouvel Adjoint, il convient de modifier la composition des commissions municipales et de désigner les représentants de la Ville au sein de certaines institutions.

- 1 membre dans les commissions municipales suivantes : urbanisme ; développement économique, emploi, tourisme ; finances ; circulation, transport et sécurité.
- 1 membre de la commission administrative pour la révision de la liste électorale
- 1 représentant titulaire au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO)
- 1 représentant suppléant à l'Etablissement Public foncier Local (EPFLO)
- 1 représentant à l'Office de tourisme de Chantilly
- 1 représentant à la Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation (M.I.E.F.)

De plus, la circulaire du 30 octobre 2014 modifie la représentation des collectivités dans les conseils d'Administration des lycées et collèges, prescrivant la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants (et non plus 3)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir désigner les 2 titulaires et 2 suppléants représentant la Ville au Conseil d'Administration du lycée de la Forêt, du Lycée Jean Rostand et du Collège des Bourgognes.

COMMISSION URBANISME : nouveau membre : Amélie LACHAT soit la composition suivante (5 membres majorité + 1 opposition) : Boniface ALONSO; Isabelle WOJTOWIEZ; Michel TRIAIL; Jean-Yves PERIE ; Sylvie MAPPA ; Amélie LACHAT

-COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI et TOURISME : nouveaux membres Bénédicte de CACQUERAY ; Isabelle WOJTOWIEZ (départ Amélie LACHAT) soit la composition suivante (5 membres majorité + 1 opposition) : Michel TRIAIL; Laëtitia KOCH ; Claude BENIADA; Pascale BAFOIL ; Bénédicte de CACQUERAY ; Isabelle WOJTOWIEZ

- COMMISSION FINANCES : nouveau membre : Mathieu BOISSET soit la composition suivante (5 membres majorité + 1 opposition) : Yves LE NORCY ; Michel TRIAIL; Bénédicte de CACQUERAY; Isabelle WOJTOWIEZ; Mathieu BOISSET ; Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU

-COMMISSION CIRCULATION, TRANSPORT ET SECURITE : nouveau membre : Boniface ALONSO soit la composition suivante (5 membres majorité + 1 opposition) : Frédéric SERVELLE ; Yves LE NORCY ; Stéphane DESEINE ; Nadia DAVROU ; Boniface ALONSO ; Sylvie MAPPA

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA REVISION DE LA LISTE ELECTORALE – DESIGNATION DE DELEGUES 3^{ème} bureau : 1 titulaire : Jean-Yves PERIE

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS de l'OISE (SMTCO)
1 titulaire : Stéphane DESEINE; 1 suppléant : Michel TRIAIL

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE L'OISE –
1 titulaire : Michel TRIAIL 1 suppléant : Amélie LCHAT

OFFICE DE TOURISME DE CHANTILLY – Isabelle WOJTOWIEZ

MAISON DE L'EMPLOI, DE L'ENTREPRISE ET DE LA FORMATION (M.I.E.F.) 1 titulaire : **Bénédicte de CACQUERAY** ;1 suppléant : Laëtitia KOCH

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN ROSTAND
2 titulaires : Carine BARBA- STELMACH ; Anita JACOBEE-MONNET ; 2 suppléants : Caroline KERANDEL ; Pascale BAFOIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DE LA FORET
2 titulaires : Bénédicte de CACQUERAY Anita JACOBEE-MONNET ; 2 suppléants : Nicole VACHER ; Pascale BAFOIL

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DES BOURGOGNES
2 titulaires : Carine BARBA- STELMACH ; Nicole VACHER
2 suppléants : Caroline KERANDEL ; Christian GAUTELLIER

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

II FINANCES

2.1) Compte de Gestion 2014 « Ville » (Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le **Compte de gestion 2014 « Ville »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL prend acte.

2.2) Compte de Gestion 2014 « Assainissement » (Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états

de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le **Compte de gestion 2014 « Assainissement »** dressé par le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL prend acte.

2.3) Compte Administratif 2014 « Ville (Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Monsieur LE MAIRE laisse Monsieur LE NORCY présenter le compte administratif.

Il y a deux semaines, le Conseil municipal a pris connaissance, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2015, des données dont nous disposons sur l'exécution budgétaire 2014. Comme je vous l'ai alors indiqué, il ne restait à intégrer que de modestes ajustements pour parvenir au compte administratif « Ville » 2014 que je vous présente ; le CA « Assainissement » vous sera présenté séparément comme il se doit.

Je vous invite à vous reporter au document « Compte administratif 2014. Note de présentation » afin d'examiner successivement la section de fonctionnement et la section d'investissement, puis d'en tirer les résultats et de conclure par une rapide analyse.

En section de fonctionnement

A la page 11 du document on note principalement, sans changement par rapport au DOB, en comparant entre comptes administratifs successifs,

La progression des recettes réelles récurrentes de fonctionnement de 80 K€ (0,5%) entre 2014 et 2013 (de 15 191 à 15 271 K€) qui se décompose ainsi :

- 37 K€ de progression des produits des services (+ 3,6%) liée à une nouvelle augmentation de la fréquentation des cantines, des centres de loisirs et des structures petite enfance ;(le détail figure p.12)
- - 36 K€ de baisse des impôts et taxes (- 0,4%) dont nous avons déjà analysé les mouvements contraires selon les postes :
 - + 37 K€ (+0,48%) pour les taxes d'habitation et foncières, lié au seul effet « base »
 - + 27 K€ (+6,1%) de CVAE
 - -21 K€ de recettes de stationnement
 - -15 K€ de taxe sur l'électricité
 - -30 K€ de taxe de séjour (désormais CCAC)
 - -32 K€ de droits de mutation (atonie du marché)
- 17 K€ de progression (0,4%) des subventions et participations, hausse qui s'explique ainsi :
110K€ de baisse de la DGF en 2014, première étape de la baisse de la DGF dont nous savons qu'elle n'est que la première – et la plus modeste – des réductions annoncées pour 2015, 2016 et 2017 selon le programme établi par le Gouvernement. Mais l'effet en est masqué par une somme de modestes participations de l'Etat, du département à divers titres parmi lesquels 14,5K€ pour les rythmes scolaires.
- +62 K€ d'autres produits (+18%) (hors produits de cession) qui comprennent d'une part la hausse des participations de l'Etat au financement des contrats d'avenir (38 K€) (il y a donc des charges plus élevées en face, dans les charges de personnels), d'autre part le loyer de l'Office de Tourisme perçu depuis avril 2014 (19K€)

A la page 13 du document, on note principalement, là encore sans changement par rapport au DOB

L'augmentation très faible (0,1%) des dépenses réelles de fonctionnement de 18 K€ entre 2014 et 2013 (de 13 497 à 13 515 K€) ce qui ne contredit pas la tendance vertueuse observée l'an passé.

Cette hausse de 18 K€ (détaillée page 14) se décompose ainsi :

- 139 K€ de baisse des charges à caractère général, soit une réduction importante de 3,6% dont
 - 108 K€ de baisse des coûts des consommations EDF/GDF
 - 44 K€ de réduction des honoraires
 - 7 K€ de baisse des frais d'affranchissement
 - mais une hausse de 20 K€ des primes d'assurances principalement pour la DO de l'école du BSD
- 182 K€ de progression des charges de personnel, soit 2,5%, dont
- 100 K€ correspondent à 5 contrats d'avenir supplémentaires (il y a une compensation de charges)
- 33,8 K€ sont la conséquence sur 4 mois des nouveaux rythmes scolaires
- 30,5 sont des effets de relèvements indiciaires ou de taux de charges sociales
- 27 K€ de progression des atténuations de produits (2,2%) dont 32 K€ sont des remboursements suite à des dégrèvements
- 35 K€ de réduction des autres charges de gestion courante (4,2%) dont la réduction de 40 K€ à l'OTSI transféré à la CCAC
- 15 K€ de réduction des charges financières

Ces résultats de bonne gestion ont été obtenus grâce à une maîtrise des dépenses et à un suivi rapproché des recettes dont vous constatez l'effet dans le tableau de la page 6 : vous y noterez que les dépenses réelles de fonctionnement sont de 416 K€ inférieures au montant prévu au BP 2014 alors que les recettes réalisées sont supérieures de 167 K€ aux prévisions, soit un écart global favorable de 583 K€, ce qui traduit la à la fois la manière prudente dont le BP a été préparé et la qualité du suivi de l'exécution budgétaire par les services de la ville à l'impulsion et sous le contrôle des élus.

La conjugaison des deux facteurs (stabilisation des dépenses et progression des recettes) a permis de dégager en 2014 une épargne brute de 1 756 K€ et de faire progresser le taux d'épargne brute de 11,2% en 2013 à 11,5% en 2014 (se reporter au graphique de la page 9 et au tableau de la page 10). Taux d'épargne récurrent = [RRF récurrente (hors cession) – DRF] / RRF (hors cessions)

Ainsi la part de nos recettes consacrée au financement des dépenses de fonctionnement et de la dette ayant diminué, nos marges de manœuvre se sont améliorées. Notre marge d'autofinancement est ainsi passée de 94,8% à 94,24% ; elle mesure la part que représentent les dépenses réelles de fonctionnement majorées du remboursement du capital de la dette dans le total des recettes réelles de fonctionnement. Plus cet indicateur est élevé, plus la collectivité devra ensuite faire appel à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement.

En section d'investissement,

A la page 15 du document, on note principalement que :

- les dépenses 2014 se sont élevées à 4 135 K€ dont 3 253 K€ d'équipement brut auxquelles s'ajoutent le remboursement du capital de la dette pour 874 K€ et diverses dépenses pour 8 K€. Le détail des investissements vous est fourni pages 18, 19, 20 et 21. Vous noterez que les dépenses d'équipement urbain représentent 34,2% du montant de ces dépenses (dont un tiers pour le pluvial (invisible !) de l'avenue Maréchal Joffre et près d'un quart pour la Place de l'Abbé Charpentier), et les dépenses pour l'enseignement représentent quant à elles 39,3% (dont 85% pour l'école du BSD et 10% pour l'accessibilité PMR).

- les recettes d'investissement de 2014 se sont montées à 3 860 K€ comprenant notamment des subventions (259 K€) le FCTVA, la Taxe d'aménagement et les amendes de police (781 K€), une dotation aux amortissements de 617 K€, une affectation de résultat de 1 333 K€, et enfin un emprunt de 870 K€ (nous avons stabilisé donc notre capital emprunté, puisque nous avons remboursé 874 K€ de capital).

Ainsi le résultat de la section d'investissement 2014 s'établit à – 275 K€ qui, majoré du résultat de l'exercice antérieur de 1 464 K€, donne un résultat de clôture de 1 189 K€ (annoncé lors du DOB)

Il est à noter que reste à réaliser un montant de dépenses d'investissement de 2 029 K€ et à percevoir une recette d'investissement de 52 K€ ; le détail vous en est donné page 17.

En conclusion je vous invite à vous reporter au résumé de la page 3

En fonctionnement l'exécution budgétaire 2014 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 1 138 939,37 €.

Compte tenu du résultat antérieur reporté (1 413 928,89 €) le résultat de clôture s'élève à 2 552 868,26 € en fonctionnement (à comparer avec 2 746 928,89 en 2013).

En investissement, l'exécution budgétaire 2014 a fait constater un résultat négatif de – 274 275,73 €.

Compte tenu du résultat antérieur reporté (1 4463 981,86 €) le résultat de clôture s'élève à 1 189 10613 € en investissement.

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses (2 029 138,96 €) qu'en recettes (52 541 €) le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 787 491,83 €.

Après couverture de ce besoin de financement par une partie du résultat de clôture de fonctionnement, le solde du résultat de fonctionnement de 1 764 868,26 € (= 2 553 K€ - 788 K€) qui sera repris au Budget Primitif 2015. Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion qui a été établi par le Receveur Municipal.

Les points-clés de l'analyse de ces résultats sont explicités page 4, et notamment, outre ce que je vous ai exposé, l'information sur le recours à l'emprunt (870 K€ à taux fixe 2,10% sur 15 ans), la dette par habitant s'établissant au 31.12.2014 à 731 € inférieure à la moyenne de la strate en 2011 (949 €).

De ce qui précède on peut donc déduire que la situation de la Ville fin 2014 est saine ce qui se traduit par les indicateurs suivants :

- Une évolution maîtrisée de nos dépenses de fonctionnement : + 0,1 % par rapport au réalisé 2013.
- Des dépenses qui progressent moins vite que nos recettes pour la deuxième année consécutive.
- Une capacité d'autofinancement qui s'est améliorée puisque notre épargne brute s'est améliorée
- De ce fait nous disposons d'une meilleure capacité de désendettement
- L'encours de la dette au 31 décembre 2014 est stabilisé à 8 180 K.
- Le niveau de pression fiscale demeure modéré.

En terminant ce rapport, je voudrais souligner que la froideur des chiffres ne doit pas masquer l'essentiel : de tels résultats ne s'obtiennent pas par de simples automatismes. Ils sont d'abord les fruits d'une politique de bonne gestion dont nous avons rendus publics les principes dans notre Projet ; ils sont ensuite la traduction dans les comptes de la ville, de l'action publique, visible ou imperceptible selon les cas, conduite au quotidien par les élus, et mise en œuvre par les services de la ville : tous s'attachent à mobiliser au mieux les moyens, parfois trop parcimonieux à leurs yeux, que le budget met à leur disposition. Ces résultats sont enfin obtenus par la somme d'efforts constants dans tous les domaines pour que l'argent public soit utilisé au mieux : ils correspondent à une meilleure satisfaction des besoins des cantiliens par de « grandes politiques » (ce sont les « grands investissements »), et par de nombreux gestes quotidiens qui nous ont permis par exemple de réduire de 25% en 4 ans nos frais d'affranchissement ou de faire baisser notablement en 2014 nos consommations de fluides et d'énergie, ou encore de contribuer à la baisse de la délinquance constatée par la gendarmerie dans notre commune.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2014 « Ville » et du tableau des résultats 2014 ci-dessous :

Erreur ! Liaison incorrecte. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Compte Administratif 2014 « Ville »** :

- 1) le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à **+ 2 552 868.26 €**
- 2) le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+ 1 189 106.13 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 2 029 138,96 € en dépenses et 52 541 € en recettes soit un solde des restes à réaliser de - 1 976 597,96 € et un **besoin de financement de la section d'investissement de 787 491.83 €.**

Résultat du vote :

A LA MAJORITE (Monsieur Le MAIRE, sorti de la salle des séances, ne prenant pas part au vote).

Par 28 voix POUR

Par 4 ABSTENTION

2.4) Compte Administratif 2014 « Assainissement » (Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)

Monsieur LE MAIRE laisse Monsieur CAPPE de BAILLON présenter le compte administratif.

Différents travaux ont été effectués en 2014.

Pour la section d'exploitation :

Nous avons un léger déficit en 2014 de 12 706 € qui sera repris en dépenses dans le budget primitif. Pour les recettes particulières non récurrentes, on peut noter les redevances de branchement de raccordement par les particuliers au réseau d'assainissement collectif situé rue Victor Hugo (+ 6 000 €).

Pour la section d'investissement :

Les travaux de réseaux des eaux usées ont été réalisés Place de l'abbé Charpentier pour un montant de 23 058 €. Il s'agissait d'une tranchée jusqu'à 3 mètres de profondeur, une découpe de canalisation, des boîtes de branchement, des pose de tampons en fonte.

En conclusion, malgré le solde de restes à réaliser de 3 959 €, notre résultat de clôture d'investissement étant de 37 324 € il n'y a pas de besoin de financement à couvrir.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2014 « Assainissement » et du tableau des résultats 2014 ci-dessous :

Libellés	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats Reportés		20 265,28		21 193,44		41 458,72
Opérations de l'exercice	153 384,12	120 412,11	99 567,74	115 698,34	252 951,86	236 110,45
Résultats de l'exercice	32 972,01			16 130,60	16 841,41	
Résultats de clôture	12 706,73			37 324,04		24 617,31
Restes à réaliser			3 959,58	0,00	3 959,58	0,00
Solde des Restes à Réaliser			3 959,58		3 959,58	
Résultats définitifs	12 706,73			33 364,46		20 657,73

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le **Compte Administratif 2014 « Assainissement »** :

- 1) le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à **- 12 706.73 €**
- 2) le résultat de clôture de la section d'investissement est de **+ 37 324.46 €**
- 3) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 3 959.58 € en dépense soit un solde des restes à réaliser de - 3 959.58 €

Résultat du vote : A L'UNANIMITE (Monsieur LE MAIRE , sorti de la salle des séances, ne prenant pas part au vote).

2.5) Affectation de résultat 2014 « Budget Ville » (Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Après avoir approuvé le **Compte Administratif « Ville » 2014** présenté par le Maire constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M14, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014

Compte tenu des **résultats de l'exercice 2014** qui sont caractérisés par :

- un excédent sur la section de fonctionnement de **2 552 868.26 €**
- un besoin de financement sur la section d'investissement de **787 491.83 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014, soit **2 552 868.26 €** de la manière suivante :

* Inscription de **788 000.00 €** en section d'investissement
(**Article 1068** Chapitre 911) – « excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement

* et de reporter le solde, soit **1 764 868.26 €** en section de fonctionnement
(**Résultat reporté article 002** en recette de fonctionnement).

Résultat du vote :
A LA MAJORITE
Par 29 voix POUR
Par 4 ABSTENTION

2.6) Affectation de résultat 2014 « Budget Assainissement » (Rapporteur Monsieur CAPPE de BAILLON)

Après avoir approuvé le Compte Administratif « Assainissement » 2014 constatant les résultats comptables, et conformément à l'instruction comptable M49, il convient d'affecter le résultat d'exploitation 2014.

Compte tenu des résultats de l'exercice 2014 qui sont caractérisés par :

- Un résultat d'exploitation déficitaire de 12 706.73 €
- un résultat de clôture d'investissement excédentaire de 33 364.46 €
- un solde des restes à réaliser de – 3 959.58 €.

Compte tenu du résultat déficitaire de la section d'exploitation, il est indiqué que ce déficit sera repris en dépense au prochain budget conformément à l'instruction budgétaire et comptable.

Il est précisé que le solde négatif des restes à réaliser est intégralement couvert par le résultat de clôture de la section d'investissement.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

2.7) Budget Primitif 2015 « Ville » (Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Ainsi, le projet de Budget Primitif 2015 « Ville », conforme à l'instruction M14, s'élève globalement à **24 363 500.00 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES 7 642 000.00 €

Dont :

Reports 52 541.00

Affectation 788 000.00

Résultat reporté 1 189 106.13

Propositions nouvelles 5 612 352.87

Dont recettes d'ordre

Virement de la section

de fonctionnement 2 287 000,00

Amortissements 460 000.00

DEPENSES 7 642 000.00 €

Dont :

Reports 2 029 138.96

Propositions nouvelles 5 612 861.04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES 16 721 500.00 €

Dont :

Résultat reporté 1 764 868.26

Propositions nouvelles 14 956 631.74

DEPENSES 16 721 500.00 €

Dont :

Dépenses réelles 13 974 500,00

Dépenses d'ordre 2 747 000.00

Dont

Virement à la section

<i>D'investissement</i>	2 287 000,00
<i>Amortissements</i>	460 000.00

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur LE NORCY afin de présenter le budget primitif 2015 « Ville ».

« L'examen du Budget primitif 2015 par le conseil municipal deux semaines après le Débat d'Orientations Budgétaires porte bien entendu sur des données proches de celles que nous avons examinées lors de ce débat. Seuls certains éléments d'analyse et de précision, ainsi que l'intégration d'informations très récentes ont conduit à des ajustements, sans jamais changer les tendances et les choix qui vous ont été exposés à l'occasion de ce débat. Des arbitrages ont également été réalisés pour en arriver aux données du document qui vous a été adressé.

Je dois cependant vous informer que notre service Finances a été informé hier 1^{er} avril 2015 du montant définitif déterminé par les services de l'Etat concernant la DGF pour 2015. Cette information est malheureusement encore plus défavorable que ce que nous avons estimé : c'est finalement un montant de 3 059 846 € qui est attribué à Chantilly, soit une baisse de 250 969 € par rapport à 2014 (nous avions prévu 242 000). De ce fait les recettes qui figurent au BP que nous examinons sont légèrement surestimées sur ce point de 9 K€ ce qui conduira notre résultat de fonctionnement à être amputé d'autant.

Pour donner son sens à l'exercice auquel nous nous livrons, il paraît opportun de rappeler que l'action publique se détermine à partir d'un Projet, et que le Budget constitue le moyen essentiel par lequel se projet se met en œuvre. Le budget primitif 2015 qui vous est proposé vise donc à continuer d'offrir aux chantiliens en priorité un niveau élevé de services sans augmenter les taux de fiscalité locale et en maintenant une politique avantageuse d'abattements fiscaux. Pour y parvenir nous devons continuer de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux tout en conservant un niveau raisonnable d'endettement de la ville.

Je vous propose de procéder en suivant la même logique que pour l'examen du compte administratif de 2014. La pédagogie est parfois affaire de répétition !

Je vous invite donc à vous reporter au document « Budget Primitif 2015. Note de présentation ».

A la page 6 vous avez une vue d'ensemble du projet de BP 2015 par rapport à celui de 2014 et au CA 2014 qui vient d'être approuvé.

Ce tableau comporte des informations légèrement différentes de celles qui ont été présentées lors du DOB qui conduisent à constater d'un côté (à gauche) une baisse des recettes par rapport au CA et une stabilisation par rapport au BP 2014 à 14 956 K€ (montant qui sera amputée de 9 K€ de moindre DGF) et d'un autre côté (à droite) une progression des dépenses de 461 K€ par rapport au CA et de 195 K€ par rapport au BP précédent. L'ensemble se traduit par une baisse sensible de notre épargne brute, mais cependant par une augmentation du virement à la section d'investissement qui passerait de 1 970K€ à 2 287 K€.

Pour en comprendre le détail, examinons d'abord la section de fonctionnement en commençant par les recettes (se reporter pages 8 pour le global et 7 pour les détails)

Vous noterez que les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 14 956 K€

Il s'agit là d'une prévision prudente, en baisse de 2,1 % par rapport au CA 2014 (- 315 K€) et identique (à 1 K€ près) au montant inscrit au BP 2014.

Cette prévision prudente s'appuie principalement sur

- Une baisse de 332 K€ par rapport au CA 2014 en ce qui concerne les Subventions et participations, principalement due à la baisse de la DGF (- 242 K€, en réalité -251 K€), et des prestations CAF (-79 K€) liées à notre taux d'occupation. (4,4 points de fiscalité au total)
- Une baisse de 58 K€ des produits des services par rapport au CA 2014 résultant de mouvements contraires : la revalorisation tarifaire votée par le conseil municipal en décembre, la baisse des recettes liées à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et principalement la baisse des recettes estimées pour les deux crèches familiale et collective.
- Une hausse de 62 K€ des Impôts et Taxes : l'accroissement du produit fiscal est lié à la seule actualisation des valeurs locatives. (0,9% pour 2015 ; 44 K€ au titre des 4 taxes : TH, FB, FNB et CFE) puisque nous travaillons à taux et abattements locaux constants ;+ 29 K€ pour la CVAE, la TASCOM et l'IFER ; - 18 K€ provenant du transfert de la taxe de séjour à la CCAC (18K€ encaissés en 2014) et d'un réajustement sur le réalisé 2014 de la taxe sur l'électricité (+ 2K€ par rapport au CA) et des droits de stationnement (+ 32K€). Les droits de mutation sont estimés au même niveau qu'au BP 2014 (donc en baisse par rapport au CA) par référence à un marché immobilier en berne.

- Les Atténuations de charges progressent de 33 K€ en raison de l'effet sur 1 an des contrats d'avenir et du loyer de la CCAC pour la Salle du service mutualisé d'urbanisme.
- Les Produits exceptionnels par nature imprévisibles (erreurs de facturation en notre faveur, ou remboursement d'assurance suite à des sinistres) sont estimés par prudence en baisse de 23 K€ par rapport au CA 2014.

A ces recettes réelles de fonctionnement de 14 956 K€ nous ajoutons le solde du résultat de fonctionnement de 2014 de 1 765 K€ (page 6 en bas du tableau), solde que le Conseil a validé lors de l'adoption du compte administratif, ce qui nous conduit à un total de recettes de fonctionnement de 16 722 K€.

Evidemment le principe de l'équilibre budgétaire nous conduit à proposer des dépenses totales de fonctionnement du même montant. Je vous propose de vous reporter aux pages 11, puis 9 et 10 pour les examiner.

Les dépenses réelles de fonctionnement (page 11 ligne bleutée) s'établissent au BP à 13 975 K€.

Le tableau vous en donne le détail par nature.

Cette prévision résulte de notre volonté de maîtriser les dépenses que nous pouvons contrôler en tablant sur une hausse de ces dépenses de 195 K€ entre les BP 2014 et 2015. Cependant ceci nous conduit à observer une prévision de progression maîtrisée, de 460 K€ (soit 3,4%) entre le CA 2014 et le BP 2015. Cette prévision s'explique à la fois par l'intégration de dépenses incompressibles nouvelles, et par notre volonté d'y intégrer toutes les charges connues. Cependant souvenons-nous que la même démarche prudentielle nous a fait terminer l'année 2014 avec un écart favorable de 583 K€ entre le CA et le BP grâce à la qualité de la maîtrise de nos charges, dont nous veillerons à ce qu'elle soit aussi efficace en 2014.

Le détail de cette prévision de dépenses vous est fourni pages 9 et 10.

Les charges à caractère général augmentent de 6,9 % (+ 257 K€) par rapport au CA 2014.

- Amélioration du service du DUC et des transports scolaires : + 70 K€
- Création de points Wi-Fi : + 12 K€
- Honoraires d'AMO pour cahiers des charges : 47 K€
- Fluides (EDF GDF) : + 52 K€ (estimation basée sur une situation climatologique moyenne moins favorable qu'en 2014)
- Et diverses charges

Les frais de personnel augmentent de + 3 % (+ 221 K€). A noter que ce poste représente 54,4% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

La progression notée résulte essentiellement :

- de l'impact en année pleine de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires (+ 90 K€) (une compensation partielle existe sur les 8 premiers mois de l'exercice)
- de l'augmentation des cotisations patronales CNRACL (+ 19,5 K€) (régime de retraite obligatoire)
- de la revalorisation des traitements des agents de catégories B et C : + 41,7 K€
- du remplacement au poste de l'accueil en mairie
- du GVT même s'il a un effet haussier plus faible que par le passé en raison de la décision des gouvernements de geler le point d'indice de la fonction publique depuis 2010)

Cette progression notable intègre l'effet de quelques départs en cours d'exercice.

Les « Autres charges de gestion courante » sont stables (+ 7K€)

Les Charges financières se réduisent de 10 K€ par rapport au CA 2014

Les Charges exceptionnelles progressent de 18 K€ en raison principalement de la prise en compte du versement (pour ¼ en 2015 et du même montant soit 11 K€ pendant les 3 années suivantes) au titre de notre redevance de pollution domestique à l'AESN par application de textes législatifs datant de 2008, ces versements réglant notre litige avec l'Agence.

Les Atténuations de produits baissent de 33 K€ par rapport au CA 2014, en raison de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat de 50% du dégrèvement auto entrepreneur (-14 K€) ; et du fait de la disparition du reversement de la taxe de séjour (-19 K€)

Au total des dépenses réelles de fonctionnement de 13 975 K€, il nous faut ajouter (voir page 6) 460 K€ de dotation aux amortissements, soit un total de dépenses de 14 435 K€.

En synthèse de l'examen de la section de fonctionnement, je vous propose de nous reporter page 6.

La comparaison des totaux de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement permet (par soustraction) de déterminer le montant du virement que nous prévoyons de faire à la section d'investissement, soit $16\,722 - 14\,437 = 2\,287$ K€ (1 970 K€ prévu en 2014) que vous voyez figurer en bas de la page 6.

Il est important de noter que la différence entre nos Recettes Réelles de Fonctionnement et nos Dépenses Réelles de Fonctionnement, qui mesure notre épargne brute, s'établit au BP 2015 à 981 K€ ; notre épargne brute se réduira donc de 210 K€ en 2015, en raison de la baisse de certaines recettes et l'arrivée de nouvelles dépenses imposées. Rappelons que les décisions de l'Etat nous imposeraient à elles seules un différentiel de résultat de l'ordre de 400 K€ ; les dispositions retenues pour le budget 2015 réduisent ce différentiel de 50%. Nous maintenons de ce fait la tendance déjà observée en 2013 et 2014 qui écarte l'effet « ciseau » du croisement des courbes des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement.

Avant de passer à la section d'investissement, je vous invite à vous reporter rapidement aux pages 12 à 24 de la note de présentation dans lesquelles vous avez sans doute déjà noté les éléments particuliers de certaines fonctions - et donc certaines politiques - de la ville de Chantilly.

Pour chaque fonction est indiquée dans le sous-titre du tableau la part des charges de personnel qui mérite une vigilance particulière, et donc un commentaire particulier, compte tenu du montant des dépenses engagées, et aussi compte tenu de l'attention que méritent les personnels municipaux engagés au service de la population chantillienne. Vous disposez d'ailleurs du tableau des effectifs en fin des annexes au document « Budget Primitif 2015 » ; vous pourrez y constater les effets de la décision – difficile- de ne procéder en 2014 à aucun recrutement.

La maîtrise de cette dépense est donc indispensable à l'équilibre budgétaire. Ainsi les efforts d'optimisation et de recherche de marges de manœuvre pour financer les besoins nouveaux que nous avons retenus seront poursuivis comme nous l'avons exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

- nous continuerons à assurer un pilotage mensuel de la masse salariale et un suivi rapproché des heures supplémentaires ; je vous indique à titre d'exemple que nous avons adopté dès juin 2014 une proposition du service de la Police municipale qui a réorganisé ses temps de travail et nous permet d'assurer un service identique avec une limitation importante des heures supplémentaires.
- nous valoriserons les parcours professionnels des agents par l'incitation et l'accompagnement à passer les concours et les examens professionnels, la recherche de formations ciblées afin de développer les compétences donc la qualité de service et à assurer plus de polyvalence, sans recrutement supplémentaire systématique après un départ à la retraite ;
- nous optimiserons l'utilisation des ressources existantes en étudiant le coût en personnel des manifestations, en redéployant des moyens existants pour assurer toute nouvelle prestation, en mutualisant certains services avec la CCAC, en étudiant des externalisations à moindre coût ;
- simultanément nous poursuivrons la mise en œuvre des mesures de bien-être au travail (après l'enquête 2014)

Vous pouvez noter la part très variable des dépenses de personnel selon les fonctions : elle varie de 92% dans la fonction Famille (qui regroupe les deux crèches) à 48/49% dans la fonction enseignement ou culture.

Il faut avoir une lecture attentive de ces tableaux par fonction, qui ne mettent pas en évidence les efforts parfois conséquents de réduction de dépenses de fonctionnement qui ont été réalisés par les services et les adjoints qui en ont la charge. En effet si l'on retranche des dépenses globales par fonction les dépenses de personnel (qui progressent sensiblement quant à elles) et les charges de nouveaux services réalisés par prestation extérieure (DUC, AMO etc.), on constate que l'ensemble des fonctions – donc des services- ont stabilisé et souvent réduit les « frais de fonctionnement » dont ils ont la maîtrise, conformément aux orientations qui leur avaient été données pour la construction de ce budget. C'est cette somme d'efforts partagés qui permet d'en arriver au résultat que j'ai présenté.

Quant aux subventions versées aux associations, le Débat d'Orientations Budgétaires a été l'occasion d'expliquer le sens des efforts qui est demandé cette année et qui se traduit par une diminution de 19 500 € des crédits proposés.

Je vous propose de passer maintenant à la section d'investissement en commentant sous le seul angle budgétaire les pages 26 et 27 du document de présentation. Evidemment c'est un peu une présentation à l'envers, puisque ce sont les projets que présentera Monsieur le Maire qui justifient les chiffres dont nous allons parler.

Commençons par les investissements reportés de 2014 que, c'est bien le moins, nous allons réaliser en 2015.

Leur montant est de 2 029 K€. Comment seront-ils financés ? Ils le seront

- par le résultat de la section d'investissement reporté de 2014 pour 1 189 K€ (le Conseil municipal vient de le voter en approuvant le CA 2014)
- par des recettes d'investissement reportées de 53 K€

- et enfin par une partie du résultat de fonctionnement de 2014, soit 788 K€, inscrits au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »

Le total fait bien 2 029 K€

Pour les investissements nouveaux prévus sur l'exercice 2015, nous proposons d'inscrire un total de crédits de 5 613 K€ qui seront disponibles pour :

- rembourser l'annuité du capital de nos emprunts en cours, soit 860 K€
- assumer quelques « menues » dépenses (une rente à verser et des remboursements de caution), soit 11 K€
- et surtout investir dans des réalisations ou acquisitions nouvelles ou complémentaires pour 4 742 M€.

Et comment seront financés ces nouveaux investissements ?

- par des subventions à hauteur de 342 K€
 - par le produit des amendes de police, estimé à 300 K€
 - par le FCTVA pour 480 K€
 - par des taxes d'urbanisme de 50 K€
 - par une dotation aux amortissements de 460 K€
 - par un virement à la section d'investissement de 2 287 K€
 - et par un recours à l'emprunt de 1 693 K€
- le tout couvrant bien le besoin de 5 613 K€

Le Débat d'Orientations Budgétaires nous a donné l'occasion d'expliquer les raisons et les moyens de l'accélération de nos projets d'investissement.

Je laisse donc le soin à Monsieur le maire de poursuivre l'exposé du projet de BP 2015 par l'analyse des investissements projetés ».

Monsieur LE MAIRE remercie Monsieur LE NORCY de cette présentation exhaustive. Il souligne que ce budget se caractérise par une prudence tant en matière de recettes que de dépenses et comme très souvent, nous avons de bonnes nouvelles en fin d'année : on constate, à partir du compte administratif, que la progression de dépenses est inférieure à celle des recettes et là est l'objectif.

On notera aussi une stabilisation de la fiscalité, un effort demandé aux usagers par l'augmentation mesurée des tarifs et un effort plus modeste requis du tissu associatif (de l'ordre de 3% soit 19 000 euros pour 500 000 € de subventions allouées).

Enfin, cette année, on a choisi d'augmenter plus vite le rythme des investissements - quasi le double - alors que l'on avait prévu une répartition plus linéaire lissée sur le mandat.

En effet, les taux sont très faibles et favorisent le recours favorable à l'emprunt. Le niveau de la dette de la Ville est raisonnable et permet « cet alignement astral » pour reprendre l'expression du Président de la République.

Nous vous proposons par conséquent d'inscrire des crédits pour :

- le parking du Réservoir
- la rue des Fontaines (enfouissement, assainissement, voirie, éclairage et reprise des trottoirs)
- la phase 2 de la réfection par chemisage du réseau pluvial avenue Maréchal Joffre (900 000 € au total investis pour les deux phases 2014-2015)
- la 2^{ème} partie des pistes cyclables (162 000 €)
- la réfection du trottoir de l'avenue de Condé encore en sable et la remise au propre du parking de Paul Cézanne
- l'achat de garages à usage communal rue Victor Hugo pour maîtriser au mieux le foncier dans ce secteur
- le changement de la benne à ordures
- la réhabilitation du garage attenant à la Mairie en salle de restauration et de réunion
- la création d'un bâtiment des électriciens, de douches et vestiaires aux services techniques
- le remplacement des chaudières (Ancienne Mairie, CLSH)
- la rénovation du musée de la Dentelle (électricité, achat de vitrines...)

En conclusion, nous présentons un budget à fort niveau investissement caractérisé par des opérations de travaux et par l'achat de matériels améliorant la productivité.

La réalisation opérationnelle de tous ces projets est escomptée pour 2015. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'accorde sur le montant des investissements, - le montant de la dette permet d'emprunter plus que d'habitude 1,6 millions d'€ au lieu des 800 000 € - mais appelle toutefois à une vigilance.

En revanche, il manifeste son opposition à la structure même des investissements.

« Il est nécessaire d'encourager les investissements durables, en économie d'énergie au profit de nos salles, de nos établissements dont certains sont des passoires thermiques tels le stade ou la salle Decrombecque.

S'agissant des parkings, nous ne sommes pas défavorables à ces investissements dans la mesure où ils s'inscrivent dans le cadre d'un schéma global d'aménagement, de transports, de déplacements dans Chantilly.

Or aucune étude n'a été lancée sur un tel schéma qui identifierait la place respective de la voiture, des vélos, des piétons, des transports en commun.

Vous nous avez dit au sujet du Réservoir que les salariés travaillant rue du Connétable ou aux abords de l'Eglise étaient susceptibles d'utiliser ce parking mais on peut en douter.

Sur le budget de fonctionnement, nous reprenons les éléments développés dans un conseil municipal précédent. Les dépenses de fonctionnement augmentent moins plus que les recettes. Mais en matière de ratios, on constate que les dépenses à caractère général sont supérieures à la moyenne de la strate et il reste encore des efforts à faire dans ce domaine. Sur la pression fiscale à Chantilly, s'agissant de la taxe d'habitation, les Cantiliens paient plus chers que la moyenne.

Nous relevons 300 000 € en plus de report qui couvrent la baisse des dotations de l'Etat et approuvons que la dotation de l'Etat relative aux rythmes scolaires dont le montant est incertain n'ait pas été inscrite au budget.

Cette année, nous allons bénéficier de 2,2 millions d'autofinancement au lieu d'1,9 millions soit 200 000 € en plus issus du fonctionnement. Et pourtant, vous baissez les subventions aux associations !

En même temps, vous augmentez de 7% les charges générales dans un contexte où l'inflation n'est que de + 0,5%. Les dépenses à caractère général sont plus fortes à Chantilly qu'ailleurs et les économies doivent être faites là-dessus. Les augmentations d'eau, de gaz, d'électricité vont peser sur la commune et ces coûts doivent être maîtrisés.

Les prévisions climatiques prudentes que vous anticipez ne sont pas un argument probant.

Ainsi, soit la Ville est mal gérée, soit les dépenses à caractère général sont surestimées.

Nous souhaitons que l'on traite en priorité la baisse de ces dépenses à caractère général sans amoindrir la baisse des subventions aux associations. Ces dernières créent du lien social dans Chantilly. Le vote de la décision modificative au prochain conseil municipal offrirait une opportunité de rétablir le montant retiré à certaines d'entre elles alors que leur budget est serré. »

Monsieur LE MAIRE ajoute quelques compléments.

S'agissant du schéma de déplacement, il indique que dans une ville comme Chantilly à géométrie simple, une énième étude qui s'ajoute aux autres (SCOT, PLU...) ne s'impose pas.

On maîtrise assez bien les problématiques et enjeux du stationnement, des mobilités, et on sait parfaitement que la ville ne se prête pas à des piétonisations des rues.

On a besoin de lieux plutôt centraux pour se garer, et nous essayons d'oxygéner les rues en concentrant les véhicules dans des lieux plus discrets.

Le parking du Réservoir, qui amènera une transformation de la place de l'Abbé Charpentier permet de répondre à cela en complément des autres parkings.

Ainsi, les riverains et les employés de l'Auberge du Jeu de Paume auront la possibilité de se garer au Réservoir, ce qui régulera le stationnement. Une dizaine de places équivalent à une ligne de voitures situées actuellement place de l'Abbé Charpentier seront neutralisées. Une réorganisation des places près l'hémicycle le retrait de quelques places dans la rue du Connétable à partir de l'avenue de Condé permettra de valoriser les vitrines des commerçants, les porches et améliorera la circulation des bus.

S'agissant des associations, on relèvera un léger et non subséquent effort ! Beaucoup d'associations ont des réserves et tandis que la diminution de la dotation générale de fonctionnement atteint 10%, on demande seulement aux associations de consentir un effort de 3%, la Ville compensant la différence.

Certaines communes exigent plus et on ne peut plus considérer que certains secteurs échappent plus que les autres aux contraintes financières : l'argent public devient de plus en plus rare.

Le secteur associatif est utile et actif et personne ne dira le contraire.

Monsieur LE NORCY revient sur l'interprétation de la majoration du virement de la section d'investissement.

« Ce virement se compose de 3 parties : ce qui vient de l'exercice 2014, le résultat de l'épargne brute de 2015 d'ailleurs prévue en baisse, et la dotation aux amortissements. Il ne faudrait pas leurrer le conseil municipal, le contribuable et le citoyen en se félicitant d'une année 2015 formidable. L'année 2015 permet d'engager des investissements car nous gérons de très près et les reports de 2014 permettent de le faire. En revanche, on peut d'ores et déjà présumer que les reports 2015 sur 2016 seront moins importants et que les efforts consentis par les associations et les services seront amorcés dès 2015 afin de ne pas imposer une tendance plus dure en 2016.

Quant aux charges à caractère général, vous relevez que ces dernières augmentent de 7% tandis que l'inflation est de 0,5%. Toutefois, on notera que le périmètre n'est pas constant. Les charges à caractère général progressent de

260 000 euros : 70 000 € correspondent à l'amélioration du DUC et des transports scolaires, 12 000 € aux points Wifi 47 000 € aux honoraires d'assistants à maîtrise d'ouvrage (renouvellement de contrats de délégation de service public, d'assurances, de transports) qui permettent de sécuriser nos dépenses. L'augmentation de tous les fluides confondus est estimée à 52 000 euros, ce qui est raisonnable au regard de l'augmentation mécanique des tarifs et de l'incertitude des prévisions climatiques. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU indique qu'il aurait fait le choix de ne pas diminuer les subventions allouées aux associations et de retarder certaines installations comme les points Wifi. Si les investissements énergétiques avaient été inscrits, on aurait pu observer une baisse significative des consommations énergétiques et par là même du budget de fonctionnement. L'augmentation des fluides de 52 000 euros n'illustre pas une bonne gestion.

Monsieur LE NORCY souligne que certains investissements inscrits sont prévus pour provoquer des économies d'énergie telle la mise en place d'une armoire électrique au quartier du Bois St Denis.

Monsieur LE MAIRE valorise la création des points Wifi qui bénéficient principalement aux associations et aux parents. S'agissant du DUC, il s'agit d'un renforcement du service, un 3^{ème} bus qu'il faut financer.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif 2015 « Ville »** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 CONTRE

2.8) Budget Primitif 2015 « Assainissement » (voir annexe) (Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Monsieur CAPPE de BAILLON afin de présenter le budget primitif 2015 « Assainissement ».

Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice **2015** conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à **371 199.04 €**. Il s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES **152 399.04 €**

Dont :

Résultat antérieur 37 324.04

Recettes réelles 12 000.00

Recettes d'ordre 103 075.00

(Virement de la section d'exploitation : 14 000.00

Amortissements travaux : 77 075,00

Ecritures pour récup. TVA : 12 000,00)

DEPENSES **152 399.04 €**

Dont :

Reports 3 959.58

Dépenses réelles 127 039.46

Dépenses d'ordre 21 400.00

(Pour récup. TVA : 12 000,00

Amortissement Subventions : 9 400.00)

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES **218 800.00 €**

Dont :

Recettes réelles 209 400.00

Recettes d'ordre 9 400,00

DEPENSES **218 800.00 €**

Dont :

Résultat antérieur 12 706.73

Dépenses réelles 115 018.27

Dépenses d'ordre : 91 075.00
(Virement à la section d'invest. 14 000.00
Amortissements travaux 77 075.00)

Monsieur CAPPE de BAILLON propose de se reporter page 2 et 3 du document et présente les grandes lignes de la section d'exploitation et de la section d'investissement.

« Pour la section d'exploitation, en dehors des frais habituels, nous comptons cette année des frais exceptionnels de 20 000 € (publicité, assistance à maîtrise d'ouvrage) au titre du renouvellement de la délégation de service public de l'assainissement qui arrive à échéance en septembre 2015). Au titre des recettes, nous devrions percevoir 43 000 € pour les branchements au réseau collectif du programme immobilier situé avenue du général Leclerc.

La section d'assainissement abondera les travaux rue des Fontaines, la création de regards, de branchements et la réalisation d'inspections télévisées. »

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le **Budget Primitif « Assainissement » 2015** et ses annexes, étant précisé que le vote est fait par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

2.9) Taux des quatre taxes directes locales (Rapporteur Monsieur LE MAIRE)

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015, il convient de statuer sur le taux des taxes locales.

En 2014, les taux d'imposition votés par la Ville de Chantilly étaient les suivants :

- 19,77 % pour la taxe d'habitation
- 15,52 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 34,92 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Pour l'année 2015, il est proposé de maintenir les taux d'imposition au niveau des taux de référence 2014 soit:

- 19,77 % pour la taxe d'habitation
- 15,52 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 34,92 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- 23,54 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Par comparaison :

	Taux 2014	Taux proposés pour 2015	Taux moyens communaux 2014	
			national	départemental
Taxe d'habitation	19,77%	19,77 %	23.95 %	23.67 %
Foncier bâti	15,52%	15,52 %	20.20 %	26.07 %
Foncier non bâti	34,92%	34,92 %	48.53 %	54.28 %
Cotisation Foncière des Entreprises	23,54%	23,54 %	25.76 %	

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

2.10) Emprunts globalisés 2015– Budget « Ville » (Rapporteur Monsieur LE MAIRE)

Afin d'optimiser la gestion de notre trésorerie, de réduire autant que possible le coût de notre dette et de répondre au plus vite aux besoins de financement des opérations d'investissement il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1) lever les emprunts dans la limite des crédits inscrits au Budget « Ville » soit **1 693 000 €** correspondant à l'inscription du BP 2015
- 2) réaménager les prêts qui le nécessiteraient
- 3) et lui donner délégation pour la négociation des contrats de prêts, leur souscription, leur signature dans la limite des montants précités.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

2.11) Subventions aux associations (Rapporteur Monsieur LE MAIRE)

Conformément à l'article L2311-7 du code général des collectivités territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget

Il est précisé que le versement des subventions est soumis à l'obligation de produire les pièces constituant le dossier annuel de demande de subvention.

L'association doit obligatoirement fournir, au minimum, le compte rendu de l'assemblée générale annuelle ordinaire, les derniers comptes financiers approuvés et le budget prévisionnel.

En ce qui concerne les subventions d'équipement, il conviendra de transmettre les documents financiers attestant la réalisation du projet subventionné.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions ainsi que sur le tableau ci-dessous synthétisant les concours aux associations 2015 en euros;

<i>Noms associations</i>	<i>2015</i>
<i>Association Locataires quartier Verdun ALQV</i>	500
<i>Avec L</i>	300
<i>Chantilly AVF accueil</i>	900
<i>Jardins Familiaux de l'Oise</i>	1 000
<i>Loisirs et fêtes du Coq Chantant</i>	1 200
<i>Sous-total 92025 Associations diverses</i>	3 900
<i>Comité de Jumelage de Chantilly -</i>	3000
<i>Sous-total 92041 à 92041 5 Jumelage</i>	3 000
<i>Amis de l'Orgue et de la Musique Sacrée</i>	300
<i>Atelier MOZ</i>	900
<i>CCMD</i>	76 000
<i>CCMD subvention exceptionnelle 50ème anniversaire</i>	8 000
<i>Club de Bridge des 3 Forêts</i>	2 500
<i>Club Modélisme Ferroviaire</i>	500
<i>Compagnie Kâdra Théâtre</i>	1 500
<i>Compagnie du Shaboté</i>	3 000
<i>Festival Scène au Jardin</i>	3 000
<i>Ménestrel</i>	39 000
<i>Musique Municipale</i>	42 000
<i>Patrimoine de Chantilly - Musée de la Dentelle</i>	500
<i>Pavillon Jacques de Manse</i>	10 000
<i>Petit Musée de la Cour</i>	500
<i>Sauvegarde de Chantilly et ses Environs</i>	350
<i>Sous-total 92311 à 9233 Culture</i>	188 050
<i>Amicale Pétanque Lefébure</i>	760
<i>Arts Martiaux - Karaté Shotokan</i>	700
<i>Association Cantilienne de Gymnastique volontaire</i>	1 000
<i>Association de Retraite Sportive de l'Aire Cantilienne ARSAC</i>	800
<i>Association de Retraite Sportive de l'Aire Cantilienne ARSAC - Acquisition de matériels</i>	600

<i>Association des Guides et Scouts d'Europe</i>	500
<i>Association Sportive du Lycée Jean Rostand</i>	500
<i>AU5V Usagers du Vélo</i>	800
<i>Boule Lyonnaise</i>	500
<i>Cercle d'Escrime</i>	8 500
<i>Chantilly Attelage</i>	1 000
<i>Chantilly Athlétisme</i>	6 500
<i>Chantilly Athlétisme - Acquisition de matériels</i>	300
<i>Chantilly Gymnastique</i>	11 000
<i>Chantilly Gymnastique - Acquisition de matériel</i>	1 500
<i>Chantilly Tennis Club</i>	24 000
<i>Chantilly Tennis Club - subvention exceptionnelle</i>	10 000
<i>Chantilly Triathlon</i>	1 400
<i>Club de Pétanque Cantilien</i>	900
<i>Fox de Chantilly Foot Americain</i>	900
<i>GASC</i>	14 000
<i>GASC - Acquisition de matériel</i>	1 500
<i>Judo Club</i>	750
<i>Sud Oise Escalade</i>	900
<i>Première Compagnie d'Arc</i>	500
<i>Richesses du Japon (Sakura) subvention exceptionnelle Manifestation du 11 avril 2015</i>	800
<i>ROCC</i>	13 000
<i>ROCC - Acquisition de matériel</i>	1 500
<i>Scouts et Guides de France</i>	500
<i>UNSS Collège des Bourgognes</i>	500
<i>USC - Football</i>	60 000
<i>Sous-total 9240 Sport</i>	166 110
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	152 000
<i>Sous-total 92512 à 92520 Interventions sociales</i>	152 000
<i>Comité des Fêtes</i>	21 000
<i>Les vitrines de Chantilly subvention exceptionnelle</i>	1 500
<i>Sous-total 9290 à 9295 Action économique</i>	22 500
<i>Total des subventions</i>	535 560

Madame BAFOIL s'étonne du montant de la subvention de fonctionnement allouée au Tennis club (34 000 €) et d'investissement (300 000 € pour la bulle de tennis) alors que des associations, tels le CCMD, le club de bridge, l'USC Chantilly subissent des coupes sombres.

Monsieur LE MAIRE indique que le Tennis club a engagé une démarche d'attractivité, a augmenté le nombre de licenciés et a engagé ses financements propres. « Les installations du tennis ont été remises à niveau année après année, le club house, l'éclairage ont été rénovés et la Ville accompagne cet effort.

Nous baissons certes la subvention annuelle de fonctionnement du tennis mais allouons une subvention exceptionnelle dédiée au financement du cheminement de secours.

Pour le CCMD, nous mettons à disposition des locaux, et cela est vrai aussi pour d'autres associations. Ce dernier bénéficie de réserves importantes au-delà de son fonds de roulement et auparavant, le nettoyage des locaux était pris en charge par la Ville. L'argent public n'a pas vocation à être stocké.

Sur l'USC, rien de particulier ne justifie le maintien ou l'augmentation de la subvention.

En revanche, si une association présente des difficultés, la Ville sera toujours présente et y répondra comme elle l'a toujours fait. »

Monsieur SERVELLE complète les éléments communiqués sur le Tennis Club. Ce dernier a été dynamique et a investi dans le club house, les cours en terre battue, les menuiseries, la pelouse. Cette association compte le plus de membres dont beaucoup de Cantiliens. La politique « jeunes » se développe et ne cesse de s'accroître. On notera aussi une politique de recherche de partenaires, - démarche aussi engagée par l'USC- .
La prise en charge du cheminement à titre exceptionnel par la Ville est un encouragement à ce développement.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU revient sur le Ménestrel qui doit provisionner pour assumer le départ à la retraite de quelques professeurs. Il n'est pas certain que l'excédent et la trésorerie soient si importants. Pour d'autres associations, dont la gymnastique, le ROCC, 1 000 euros sont retirés sur des budgets déjà très contraints !
Un travail doit être fait avec finesse car l'argent public doit servir à dynamiser les associations et leur attractivité. Toutes les associations doivent fournir leur livret pour que l'on puisse constater leurs besoins.

Monsieur LE MAIRE rappelle que la Ville a beaucoup aidé par le passé la gymnastique et l'escrime : construction de la halle des Bourgognes, recrutement d'un gardien.
Toutes les associations peuvent aussi être amenées à revoir leurs tarifs pour optimiser leurs ressources. Le Ménestrel bénéficie aussi d'aides continues de la Ville et de la Communauté de Communes. Il se félicite des efforts effectués par le Ménestrel qui a fait beaucoup d'efforts pour améliorer sa gestion.

Monsieur SERVELLE ajoute que pour le ROCC, la Ville maintient la subvention d'équipement, ce qui a rassuré le son Président.

Monsieur LE MAIRE annonce que des rendez-vous sont programmés avec chaque association pour faire le point sur la gestion financière, leur programmation et leurs objectifs à venir.
Aucune association n'a jamais été abandonnée par la commune et une baisse de 3% n'est pas considérée comme violente.

Sortent de la séance, ne prennent pas part au débat et au vote en ce qui concerne la subvention pour les associations mentionnées ci-après :

Eric WOERTH ; Amélie LACHAT ; Nadia DAVROU ; Jean-Yves PERIE ; Nicole VACHER ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour le CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Pauline BERTHEAU ; Caroline GODARD ; Florence BRUNET ; Bénédicte de CACQUERAY ; Anita JACOBEE-MONNET ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour le COMITE DU JUMELAGE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY- VALMENIER ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le PATRIMOINE DE CHANTILLY

Eric WOERTH, Caroline GODARD pour LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE SACREE

Caroline GODARD ; Yves CARINI ; Michel TRIAIL ; Jean-Yves PERIE ; Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour la MUSIQUE MUNICIPALE

Carine BARBA ; Nicole VACHER ; Christian GAUTELLIER ; Caroline KERANDEL ; pour UNSS COLLEGE DES BOURGOGNES

Nadia DAVROU pour LOISIRS ET FETES COQ CHANTANT

Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU pour L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 CONTRE

Sauf pour :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 24 POUR :
Par voix 3 CONTRE

COMITE DU JUMELAGE
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 24 POUR :
Par voix 3 CONTRE

CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 23 POUR :
Par voix 3 CONTRE

PATRIMOINE DE CHANTILLY
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 23 POUR :
Par voix 3 CONTRE

LES AMIS DE L'ORGUE ET DE LA MUSIQUE SACREE
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 27 POUR :
Par voix 4 CONTRE

MUSIQUE MUNICIPALE
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 24 POUR :
Par voix 3 CONTRE

UNSS COLLEGE DES BOURGOGNES
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 27 POUR :
Par voix 2 CONTRE

LOISIRS ET FETES COQ CHANTANT
Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 28 POUR :
Par voix 4 CONTRE

L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE
Par voix 29 POUR :
Par voix 3 CONTRE

2.12) Convention avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros (Rapporteur Monsieur LE MAIRE)

Conformément aux dispositions de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, les collectivités territoriales doivent conclure une convention avec toute association qui reçoit une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 €.

De ce fait, les associations suivantes sont concernées par ce dispositif :

Nom de l'association	Montant de la subvention :
- Le Ménestrel	39 000 €
- Musique municipale	42 000 €
- Centre Culturel Marguerite Dembreville	84 000 €
- Union Sportive de Chantilly –Section Foot	60 000 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions 2015 et à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Ne prennent pas part au débat et au vote en ce qui concerne la subvention pour les associations mentionnées ci-après.

Caroline GODARD ; Yves CARINI ; Michel TRIAIL ; Jean-Yves PERIE ; Pierre-Louis MARTINEZ ; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU pour la MUSIQUE MUNICIPALE

Eric WOERTH ; Caroline GODARD ; Bénédicte de CACQUERAY ; Yves CARINI ; Pauline BERTHEAU ; Nicole VACHER ; Sylvie MAPPA pour le CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU pour L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 CONTRE

Sauf pour :

MUSIQUE MUNICIPALE

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 24 POUR :

Par voix 3 CONTRE

CENTRE CULTUREL MARGUERITE DEMBREVILLE

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 23 POUR :

Par voix 3 CONTRE

L'UNION SPORTIVE DE CHANTILLY

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 3 CONTRE

2.13) Tarifs assainissement (Rapporteur Monsieur Vincent CAPPE de BAILLON)

La surtaxe d'assainissement permet aux collectivités de mettre à la charge des abonnés des services les frais de fonctionnement et d'investissement conformément aux dispositions réglementaires qui prévoient que ces services, qualifiés d'industriels et commerciaux, doivent s'équilibrer avec leurs propres ressources.

Par délibération du 25 avril 2014, le tarif de la surtaxe d'assainissement de la collectivité a été fixée à 0,23 euros /m³.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le montant de cette redevance et donc de fixer la redevance communale d'assainissement pour 2015 à 0,23 euros /m³.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

2.14) Redevance d'occupation du domaine public routier 2015 (Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

Chaque année, le conseil municipal fixe le montant des redevances d'occupation du domaine public liées aux permissions de voirie délivrées pour le passage des réseaux de télécommunication. Cette délibération est prise en application du décret n°2055-1676 du 27 décembre 2005, relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées.

Elle fixe le montant des redevances liées aux autorisations d'occupation de ce domaine mais concerne uniquement les infrastructures souterraines ou aériennes et les installations telles que les cabines téléphoniques.

Ces redevances sont revalorisées chaque année et les modalités de la revalorisation sont fixées par le décret : la revalorisation annuelle s'effectue en appliquant la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).

Les nouveaux montants « plafonds » des redevances pour 2015 sont les suivants :

Artères en souterrain : **40.25 € / km**

Artères en aérien : **53,66 € / km**

Autres installations : **26,83 € / m²**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les nouveaux montants des redevances d'occupation du domaine public routier applicables pour l'année 2015.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

2.15) Demande de subvention auprès de l'Etat – concours exceptionnels (réfection des vestiaires des douches des services techniques) (Rapporteur Monsieur LE MAIRE)

Dans le cadre de la programmation 2015, il est prévu la création de vestiaires et douches aux services techniques situés rue Emile Leprat à Chantilly.

Cette opération est constituée de travaux de gros œuvre, menuiseries, couverture, plomberie, électricité.

Le coût global de ces travaux est estimé à la somme de 134 000 € HT. Ce projet peut faire l'objet d'une aide financière de l'Etat, au taux le plus élevé, dans le cadre d'un concours exceptionnel. Le raccordement aux eaux usées sera également réhabilité.

Le Conseil municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat au taux le plus élevé.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

III SCOLAIRE

3.1) Scolarisation à Chantilly d'enfants non cantiliens, participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement – Année scolaire 2015/2016 (Rapporteur Madame Carine BARBASTELMACH)

Le dispositif de répartition des charges de fonctionnement entre les communes de résidence et les communes d'accueil, pour la scolarisation en écoles publiques, est fixé par l'article 23 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et du décret n°86-425 du 12 mars 1986.

Le législateur n'a pas souhaité instituer un mécanisme rigide et contraignant, mais favoriser dans toute la mesure du possible la négociation et la concertation.

Par délibération du 18 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les principes de gratuité en vigueur pour les communes de l'Aire Cantilienne, sous réserve d'un avis favorable commun à la demande de dérogation scolaire ; pour les autres communes en cas de réciprocité, il a décidé, à concurrence du même nombre d'enfants accueillis dans les deux communes concernées

En 2013, le montant est de 636, 89 euros, en 2014, 645,12 euros

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à décider :

- de maintenir les principes de gratuité en vigueur ;
- de fixer la participation financière des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques, pour l'année scolaire 2015/2016, à 641,87 euros par élève scolarisé à Chantilly en école maternelle ou élémentaire.

Cette somme représente le coût moyen annuel par élève scolarisé dans les écoles publiques de Chantilly.

Monsieur GAUTELLIER remarque que le mode de calcul dépend de 2 facteurs, les charges et le nombre d'élèves, ce qui aboutit à un paradoxe. Alors que l'on constate partout des augmentations de charge, le coût par élève diminue par l'effet du nombre.

Monsieur LE MAIRE indique que la feuille de calcul n'est pas arbitraire et s'appuie sur les frais de nettoyage, de fluides, les charges fixes... La loi, le code de l'éducation prévoit ce mode de calcul.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

3.2) Financement des dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Louis/Forfait communal (Rapporteur Madame Carine BARBA-STELMACH)

La loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, a rendu obligatoire la participation des communes de résidence aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat.

Aussi, il convient de fixer le montant de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Louis (école sous contrat d'association avec l'Etat) pour l'année 2015, à verser à l'OGEC.

Pour l'année civile 2015, le coût moyen annuel d'un élève, scolarisé dans nos écoles publiques, a été estimé à 641,87 euros sur la base du compte administratif 2013 (N-2).

En janvier 2015, 64 élèves chantiliens étaient scolarisés à l'école Saint-Louis.

En conséquence, la Ville de Chantilly participera aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Louis, pour l'année 2015, à hauteur de :

$641,87 \text{ €} \times 64 \text{ élèves} = 41\,079,68 \text{ euros}$

Cette somme sera versée à l'OGEC, conformément à la convention.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à :

- autoriser M. Le Maire à signer la convention avec l'OGEC
- autoriser le versement de la somme de 41 079,68 euros pour l'année 2015, à l'OGEC (Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique), personne morale civilement responsable de la gestion de l'école Saint-Louis. Le versement s'effectuera en deux fois : 50 % en mai et 50 % en septembre, conformément à la convention. La dépense (contribution obligatoire, compte 6558) est prévue au budget de l'année en cours.

Résultat du vote : A LA MAJORITE

Par voix 29 POUR :

Par voix 4 ABSTENTION

DIVERS

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU et son groupe souhaitent présenter une motion de soutien aux salariés de l'entreprise La Procure de l'établissement de Chantilly qui vont être licenciés le 30 juin 2015 après la fermeture définitive du site.

« Les salariés vont faire un recours devant le tribunal. Vous les avez aussi reçus Monsieur Le Maire et nous vous proposons de soutenir cette motion. »

« Motion de soutien et de solidarité aux salariés de la Procure qui vont être licenciés le 30 juin prochain, cette entreprise cessant son activité sur cet établissement.

Les membres du Conseil municipal expriment par ce soutien leur solidarité envers les salariés qui sont les victimes d'un plan social brutal dans une entreprise historiquement liée à Chantilly. »

Monsieur LE MAIRE ajoute qu'il a reçu les salariés avec Bénédicte de CACQUERAY et Michel TRIAIL. Il n'a pas apprécié que le chef d'entreprise n'ait pris la peine d'échanger avec lui sur le sujet. La Municipalité a été mise devant le fait accompli alors qu'il y a un peu plus d'un an, il avait lui-même visité le site sans remarque particulière ni signe avant coureur.

Après avoir été sollicité par un membre de la famille d'une salariée, il a saisi la Direction, constaté que la situation était fermée et a reçu les salariés.

Le Maire leur a demandé leur CV et les a orientés vers l'UGIPS qui recrute actuellement.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 30.